

## ANNEXE 6 STRATEGIE NATIONALE AVIRON ET HANDICAPS 2021-2024

La Fédération Française d'Aviron a commencé à structurer et à développer la pratique para-aviron dès le début des années 2000 et l'intégration de la discipline aux Jeux de Pékin 2008. Depuis lors, les pratiquants en situation de handicap sont de plus en plus intégrés dans les différentes activités proposées par la FFA.

Aujourd'hui, la FFA compte plus de 700 personnes en situation de handicap (PSH) parmi ses licenciés.

Les objectifs de la stratégie fédérale en matière de développement de la pratique para-aviron sont de permettre :

- ☛ au plus grand nombre de PSH de pratiquer de l'aviron.
- ☛ au plus grand nombre de clubs d'accueillir des PSH dans de bonnes conditions.
- ☛ aux sportifs de haut-niveau para-aviron de performer au niveau international
- ☛ aux sportifs de découvrir la pratique de l'aviron pour atteindre leur rêve paralympique

L'important soutien de l'ANS en matière de développement para doit permettre à la FFA et à ses structures de poursuivre leurs objectifs avec la plus grande efficacité possible.

- **Augmenter la visibilité** de la pratique para-aviron :
  - ◆ Signer des conventions pour créer des passerelles entre les associations de personnes en situation de handicap et les clubs d'aviron (UNADEV, APF, etc).
  - ◆ Communiquer sur les handicaps permettant de pratiquer et les handicaps minimums permettant d'être performants à haut-niveau, avec des outils de communication adaptés et régulièrement actualisés.
  - ◆ Intégrer la pratique para-aviron et para-aviron adaptée dans nos outils de promotion de l'aviron à destination des scolaires pour attirer plus de jeunes en situation de handicap (Rame en 5<sup>ème</sup>, AviSanté à l'école).
  - ◆ Valoriser les médailles obtenues aux Jeux Paralympiques pour faire connaître la pratique.
  - ◆ Proposer des sessions de classification pour les licenciés mais également les non licenciés. Former des classificateurs dans toutes les régions pour pouvoir répondre plus facilement aux demandes sans engendrer de grands déplacements.
  - ◆ Inciter les clubs à se référencer sur le HandiGuide des Sports.
- **Accompagner les territoires et les clubs pour mieux accueillir les PSH :**
  - ◆ Créer un réseau entre les référents CPSF, les CTR et TSR, les ESQ et les dispositifs fédéraux, pour mieux lever les freins et inciter plus de clubs à ouvrir leurs portes et à s'équiper en matériel adapté.
  - ◆ Aider les clubs à s'équiper en matériel pour découvrir la pratique.
  - ◆ Adapter les brevets de rameurs pour une meilleure adaptation à tous les handicaps.
  - ◆ Proposer la formation Coach Handicaps pour les bénévoles au niveau régional et l'intégrer dans toutes les formations professionnelles.
- **Élargir l'offre de pratique compétitive :**
  - ◆ Ajouter des courses para-aviron à tous les programmes de championnats, notamment chez les jeunes.
  - ◆ Ouvrir et promouvoir une catégorie handi-santé pour toutes les personnes non éligibles en para-aviron mais ayant une ALD ou une attestation MDPH.
- **Travailler sur l'adaptation du matériel** pour rendre la pratique plus accessible et les accessoires plus ergonomiques.

- **Renforcer l'encadrement de l'Équipe paralympique** (entraîneurs, préparateur mental, préparateur physique)
- **Permettre, en lien avec la FFSA, aux rameurs para-aviron adapté de participer à des stages d'entraînement et à des compétitions internationales**

Toutes les informations complémentaires et guides de pratique, notamment la « FICHE AU DÉMARRAGE D'UNE SECTION HANDI » sont à retrouver sur :

<https://www.ffaviron.fr/pratiquer-aviron/activites/aviron-et-handicaps>